

sième siècle, les fidèles accompagnaient avec des cierges les restes des martyrs ; Prudence fait dire à St-Laurent, par le persécuteur qui lui demandait ses trésors : " On sait que dans vos réunions nocturnes les flambeaux sont portés par des candélabres d'or. "

Déjà, du temps de St-Grégoire de Naziance, on se servait de flambeaux dans les cérémonies du baptême, aux funérailles, dans les fêtes de l'Eglise. A l'époque où vécut saint Jérôme, dans toute l'Eglise d'Orient, on allumait les cierges pour le chant de l'Evangile, et l'antiquité de cet usage pour l'Eglise d'Orient ne souffre aucun doute. Comme on le voit mentionné dans les écrits de saint Sidonie Apollinaire et de saint Grégoire de Tours, il y avait en plusieurs endroits des offrandes de cierges ou de lampes faites aux lieux révéérés par les fidèles. Les riches léguaient quelquefois des sommes considérables pour l'entretien de lumières, comme on le voit par l'histoire de saint Perpétus qui, en 475, légua à son église plusieurs terres, à la condition de consacrer l'une d'entre elles à entretenir nuit et jour des lampes sur le tombeau de saint Martin.

Bede rappelle comme une chose familière à tout le monde, à propos d'un problème astronomique, des illuminations de fêtes ecclésiastiques.

Il y avait à l'origine, deux espèces de candélabres ou de lustres, ceux qui servaient à mettre de l'huile, et ceux qui étaient destinés à recevoir des cierges ou des chandeliers. Il y avait aussi les grands lustres en forme de cercles ou de couronnes, suspendus aux voûtes des églises et qui supportaient une masse considérable de cierges ou de lampes, imitant l'éclat des astres au firmament ; la couronne était ainsi souvent placée au milieu du sanctuaire, devant la sainte table.

L'usage de placer des lumières sur les autels n'est venu que plus tard, vers le dixième siècle, pour les Latins, et les Grecs ne l'ont jamais adopté. Chez eux, les cierges fixes sont sur un petit autel à côté du grand, et dans les diverses circonstances de la liturgie, ils sont portés par les lecteurs ou les acolytes devant l'officiant ou le diacre. Le lustre offert par Constantin à la basilique de Latran était suspendu devant l'autel. Il en était toujours ainsi soit pour les grandes basiliques où se célébraient les synaxes et se tenaient les assemblées des fidèles, soit pour les tombeaux des apôtres et des martyrs. Saint Jérôme le suppose évidemment